

**Ordonnance  
sur la formation professionnelle initiale  
d'esthéticienne/esthéticien<sup>1</sup>  
avec certificat fédéral de capacité (CFC)**

du 12 décembre 2006

---

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2007

**RS 412.101.220.39**

<sup>1</sup> La présente ordonnance n'est publiée ni dans le RO, ni dans le RS. Elle peut être obtenue auprès de l'Office fédéral des constructions et de la logistique, Vente des publications fédérales, 3003 Berne, [www.bundespublikationen.ch](http://www.bundespublikationen.ch). Le texte paraît sur Internet à l'adresse [www.bbt.admin.ch](http://www.bbt.admin.ch).

